

ACTION URGENTE

TCHAD. UN MILITANT EN LIBERTÉ PROVISOIRE

Un juge d'instruction a remis en liberté le militant tchadien Maoundoe Decladore Djikoldingam à titre provisoire, pour la durée de l'enquête, afin qu'il puisse bénéficier de soins médicaux.

Maoundoe Decladore Djikoldingam a été transféré le 30 mai de N'Djamena à la brigade de recherche de la gendarmerie de Moundou pour une audition. Le même jour, il a été déféré au ministère public, qui a saisi le juge d'instruction. Ce dernier a inculpé le militant de trouble à l'ordre public et, face à l'insistance de son avocat, l'a remis en liberté à titre provisoire, pour la durée de l'enquête, afin qu'il puisse consulter un médecin, compte tenu de son état de santé. Le 30 mai, Maoundoe Decladore Djikoldingam a été emmené à l'hôpital car il souffre d'une hernie discale pour laquelle il doit prendre des médicaments tous les jours et n'avait pas reçu de véritables soins médicaux depuis son placement en détention. Le médecin a diagnostiqué une fièvre typhoïde et a recommandé son transfert à N'Djamena le 12 juin, dans un hôpital en mesure de lui prodiguer les soins dont il a besoin.

Maoundoe Decladore Djikoldingam, porte-parole de la plateforme de la société civile Ça doit changer, a été arrêté par quatre hommes armés en civil le 5 mai vers 21 heures à la gare routière de Moundou, alors qu'il se trouvait avec un ami. Selon son avocat, après avoir été arrêté à Moundou, il a été transféré dans un centre de détention de l'Agence nationale de la sécurité (ANS) à N'Djamena.

Quelques semaines avant son arrestation, cet homme avait fui vers un pays voisin car il pensait être recherché par les forces de sécurité. Selon sa famille et son avocat, cela aurait un lien avec des déclarations qu'il a faites dans les médias au sujet de la situation du Tchad en matière de sécurité et des signalements de violations des droits humains dont il a fait part à des missions diplomatiques à N'Djamena. Maoundoe Decladore Djikoldingam a affirmé que les forces de sécurité avaient tué six personnes et en avaient blessé une dizaine le 26 février à Goré, près de la frontière avec la République centrafricaine. En outre, le 15 avril, il a appelé à une journée de deuil national et a demandé aux Tchadiens de rester chez eux afin de dénoncer le taux de chômage élevé des jeunes et l'arrestation de deux dirigeants du mouvement citoyen Iyina. Il est rentré au Tchad le 26 avril car il pensait que la situation s'était calmée et qu'il n'avait plus rien à craindre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en français, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités tchadiennes à abandonner la charge pesant sur Maoundoe Decladore Djikoldingam et à clore l'enquête le concernant ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il ne soit pas victime de manœuvres d'intimidation ni de harcèlement pendant sa liberté provisoire ;
- demandez-leur de mettre fin aux manœuvres d'intimidation et au harcèlement sous toutes leurs formes, notamment de la part de l'ANS, qui visent tous les autres défenseurs des droits humains au Tchad.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 19 JUILLET 2017 :

Ministre de la Justice
Ahmat Mahamat Hassan
Ministère de la Justice
B. P. 555
N'Djamena, Tchad

Courriel : ahmatconseiller@yahoo.fr ou
angarboa@gmail.com

Formule d'appel : **Monsieur le Ministre,**

Ministre de la Sécurité
Ahmat Mahamat Bashir
Ministère de la Sécurité
Courriel : bachiram62@gmail.com ou
abdeldjelilali9@gmail.com

Formule d'appel : **Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Tchad dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number, Email address, Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 118/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr20/6348/2017/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TCHAD. UN MILITANT EN LIBERTÉ PROVISOIRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Maoundoe Decladore Djikoldingam est porte-parole de la plateforme de la société civile Ça doit changer, qui appelle les autorités tchadiennes, ainsi que leurs partenaires internationaux, à une bonne gouvernance, à davantage de transparence et au respect des droits fondamentaux. Il a dénoncé publiquement l'arrestation, en avril 2017, de Nadjo Kaina Palmer, Bertrand Sollo et Dingamnaval Nely Versinis, trois figures de premier plan de la société civile.

Nadjo Kaina Palmer a été arrêté le 6 avril, après avoir répondu à une convocation du directeur de l'ANS au sujet d'une manifestation pacifique contre la corruption et l'impunité, prévue pour le 10 avril. Le 3 avril, lors d'une conférence de presse, Nadjo Kaina Palmer a appelé les Tchadiens à participer à une « journée lyina » le 10 avril, date anniversaire de l'élection présidentielle de 2016. Il les a encouragés à s'habiller en rouge ou à porter un foulard rouge sur la tête pour exprimer leur mécontentement face à la mauvaise gestion du pays et à dire non à la mauvaise gouvernance, à l'impunité et à l'humiliation. Bertrand Sollo a été appréhendé le 15 avril, alors qu'il se rendait à un entretien avec un journaliste. Dingamnayal Nely Versinis a été arrêté le 12 avril à la mairie centrale de N'Djamena, où il s'était rendu après avoir été convoqué par des responsables. Son arrestation est intervenue alors qu'il avait appelé les commerçants du marché à mil de N'Djamena à se mettre en grève pour protester contre la hausse des tarifs des emplacements. Le 27 avril, les trois militants cités ont comparu devant un juge de la Haute Cour de justice siégeant à N'Djamena. Dingamnayal Nely Versinis a été relaxé et libéré au motif qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments à charge. Le procureur de la République avait requis à son encontre une peine de six mois d'emprisonnement pour faux et usage de faux. Nadjo Kaina Palmer et Bertrand Sollo ont été inculpés de tentative de conspiration et d'appel à un rassemblement non autorisé le 26 avril. Le 4 mai, ils ont été condamnés à six mois d'emprisonnement avec sursis pour incitation à la révolte.

Maoundoe Decladore Djikoldingam a recueilli des informations sur plusieurs homicides perpétrés à Goré, près de la frontière avec la République centrafricaine. Il a affirmé que, le dimanche 26 février 2017, les forces de sécurité avaient fait feu en tentant de s'interposer entre deux familles, faisant six morts et une dizaine de blessés.

Nom : Maoundoe Decladore Djikoldingam
Homme

Action complémentaire sur l'AU 118/17, AFR 20/6420/2017, 7 juin 2017